



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 2 juillet 2026**

N° 13 – D. 02.07.2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

6.1. Création de l'unité de service *Direction du numérique (DNUM)*

Membres présents : LAKHNECH Yassine, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, VAN DER HEIJDE Caroline, DUDEK Milan, WARIN Malo, LABRECHE Samara, DOULAT Léonce, ENJOLRAS Paul, TARGE Boris, BOLZE Catherine, HUGELE Fabrice, RIOLI Virginie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÜR Anne-Marie, DASTARAC Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : BARRIERE Florian (donne procuration à GERRY-VERNIERES Stéphane), GAUSSIÉ Éric (donne procuration à QUINTON Jean-Charles), THIBAUT Pierre (donne procuration à ADAM Véronique), CANTAROGLOU Frédéric (donne procuration à MONDET Julie), MATTMANN Patricia (donne procuration à DANJEAN Vincent), STOMBELLINI Coralie (donne procuration à WARIN Malo), SAKPA Samuel (donne procuration à BOLZE Catherine), TRONTIN-BERTHAUD Sophie (donne procuration à DESPREZ Frédéric).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le décret n° 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'UGA n° 2 – D. 13.03.2026 du 13 mars 2026,
Vu le passage en réunion conjointe des CSAE du 3 mars 2026,
Vu le passage en directoire du 29 mai 2026,
Vu le passage en conseil d'administration de Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management, Université Grenoble Alpes le 11 juin 2026,
Vu le passage en commission permanente du 16 juin 2026,
Vu le passage en conseil d'administration de Sciences Po Grenoble, Université Grenoble Alpes le 23 juin 2026,
Vu le passage en conseil d'administration de École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Université Grenoble Alpes le 25 juin 2026,

Considérant que le numérique fait partie intégrante du plan stratégique de l'UGA ; que l'ambition consiste en la réussite de la transition numérique au service d'un progrès social et économique durable ;

Considérant que la nouvelle unité de service a pour objectifs de :

- Être actrice de la transformation numérique de l'UGA.
- Assurer la déclinaison du plan stratégique et du projet d'administration concernant le numérique,
- Organiser la fonction SI « centrale » la plus coordonnée possible au sein d'une unique hiérarchie, qui accélère les circuits de décision et soit plus efficace,
- Piloter cette structure à travers une gouvernance partagée, guidée par les objectifs de l'UGA et les besoins des composantes académiques, qui s'appuiera fortement sur la vice-présidence numérique déjà existante,
- Partager les moyens en suivant le modèle de contribution des unités de service ;

Considérant que la nouvelle organisation n'a pas pour objectif de :

- Impacter les services informatiques de proximité des composantes qui en sont dotées.
- Changer la répartition des missions avec GRICAD ou avec CAP@UGA.

Considérant que la création de l'unité de service Direction du Numérique (DNUM) au 1^{er} septembre 2026 vise à regrouper dans une même et unique structure, sous la forme d'une unité de service conforme aux statuts de l'UGA (article 18), les structures suivantes :

- DSIM (UGA hors établissements-composantes, Grenoble INP – UGA, Sciences Po Grenoble – UGA, Ensag – UGA),
- DGD SI,
- DSI Sciences Po Grenoble – UGA,
- DSI Ensag – UGA ;

et à amplifier les mutualisations avec Grenoble INP – UGA.

Considérant que cette nouvelle unité de service reprendra l'ensemble des missions actuelles des quatre structures, lesquelles peuvent être synthétisées ainsi :

- Développer et mettre en œuvre le système d'information de gestion,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Développer et opérer les services et infrastructures de base communs à l'ensemble des usagers,
- Mettre en œuvre une démarche d'accompagnement des usagers,
- Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route numérique de l'UGA (hors calcul scientifique),
- Organiser l'assistance et l'informatique de proximité en lien avec les services informatiques de proximité hors Grenoble INP – UGA,
- Animer les communautés d'acteurs du numérique,
- Assister la gouvernance sur la partie numérique ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de l'unité de service Direction du numérique (DNUM) au 1^{er} septembre 2026.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	8
Nombre de votants	42
Voix favorables	26
Voix défavorables	5
Abstentions	11

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la création de l'unité de service *Direction du numérique (DNUM)* au 1^{er} septembre 2026.

Publié le : 15/07/2026

Transmis au Rectorat le : 15/07/2026

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 2 juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.